



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 120 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (A/58/558 et Add.1). Au cours de son examen du rapport, le Comité consultatif s'est réuni avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des informations supplémentaires et des éclaircissements.

Exécution financière pour l'exercice biennal 2002-2003

2. Comme dans le passé, le rapport du Secrétaire général ne porte que sur les aspects financiers de l'exécution. À cet égard, le Comité consultatif rappelle les vues qu'il a déjà exprimées sur l'exécution du programme et l'exécution financière (voir A/58/7, par. 18) :

« Le Comité consultatif estime que la pratique actuelle consistant à établir pour les résultats des programmes et les résultats financiers des rapports distincts portant sur des cycles différents doit être revue pour être compatible avec la budgétisation axée sur les résultats et faciliter cette dernière. Il recommande par conséquent que soit établi un rapport unique portant à la fois sur les résultats des programmes et les résultats financiers pour une même période. Ces rapports devraient être établis en temps voulu pour qu'ils puissent être utilisés lors de la formulation et de l'examen du projet de budget-programme. Le Comité recommande par conséquent qu'un premier rapport soit produit, à titre expérimental, à temps pour être soumis à l'Assemblée générale, au cours de la première partie de sa cinquante-neuvième session. »

3. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'un rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et l'exécution financière pour l'exercice



biennal 2002-2003, qui serait conforme à la budgétisation axée sur les résultats et la renforcerait, serait soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

4. Le montant définitif prévu des dépenses et des recettes pour l'exercice biennal 2002-2003 est fondé sur les dépenses effectives au cours des 20 premiers mois, les dépenses prévues au cours des quatre derniers mois et l'évolution des taux d'inflation et de change et des ajustements en fonction du coût de la vie, par rapport aux prévisions faites dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/57/616). Le Comité consultatif rappelle qu'en 1997, il a recommandé que le Secrétariat s'efforce de fonder les rapports sur l'exécution sur les dépenses effectives au cours des 21 premiers mois (voir A/52/742, par. 10). Cette recommandation a ensuite été réitérée dans le huitième rapport que le Comité a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session (A/54/7/Add.7, par. 4). **Le Comité consultatif demande que des informations soient fournies à la Cinquième Commission sur la manière dont le Secrétariat a l'intention d'appliquer la recommandation du Comité.**

5. Le Comité consultatif note que le montant définitif prévu des dépenses et des recettes pour l'exercice biennal représente une augmentation nette de 49,6 millions de dollars par rapport aux crédits révisés et au montant estimatif des recettes approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 57/293 du 20 décembre 2002 et 57/311 du 18 juin 2003. Le montant prévu des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2002-2003 est estimé à 2 953 900 000 dollars (montant brut), soit une augmentation de 62,8 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits de 2 891 100 000 dollars pour l'exercice biennal. Les recettes prévues sont estimées à 427,6 millions de dollars, soit une augmentation de 13,2 millions de dollars par rapport au montant révisé des recettes estimatives de 414,4 millions de dollars pour l'exercice biennal.

6. L'augmentation nette de 49,6 millions de dollars est due aux effets combinés des éléments suivants : a) des crédits additionnels nécessaires d'un montant de 86,5 millions de dollars dus à l'évolution des hypothèses concernant les taux de change (59,1 millions de dollars), à l'évolution des hypothèses concernant les taux d'inflation (7,7 millions de dollars), et aux dépenses engagées conformément aux dispositions de la résolution 56/256 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, et pour fournir des services de conférence et un appui au Comité contre le terrorisme (19,7 millions de dollars), et b) une diminution des crédits nécessaires de 36,9 millions de dollars due à l'ajustement du coût des postes et d'autres objets de dépenses, sur la base de l'estimation des dépenses effectives (23,7 millions de dollars), et à une augmentation des recettes (13,2 millions de dollars).

7. Des précisions concernant le montant des crédits additionnels relatifs à l'évolution des taux de change (59,1 millions de dollars) et des taux d'inflation (7,7 millions de dollars) sont données dans le rapport sur l'exécution du budget (A/58/558, par. 6 à 12), tout comme les détails concernant les taux de change prévus et effectifs (ibid., états 4 et 5) et des informations sur l'évolution des taux de change et d'inflation, par lieu d'affectation (ibid., tableau 4).

8. D'après le rapport (ibid., par. 7), le Comité consultatif note que, pour estimer les effets des fluctuations monétaires observées en 2003, on a retenu les taux effectivement constatés de janvier à octobre 2003, les taux d'octobre étant appliqués

à novembre et à décembre. En outre, le Comité note que, conformément à la méthodologie approuvée, les taux de change enregistrés en 2002, qui ont donné les estimations les plus basses, ont été utilisés pour calculer le montant des crédits révisés pour 2003 dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/57/616). En ce qui concerne le franc suisse et l'euro, on a continué à enregistrer en 2003 une tendance défavorable par rapport aux taux en vigueur à la fin de 2002. Par conséquent, les prévisions fondées sur une moyenne n'ont pas été confirmées par l'expérience réelle en 2003, et il a fallu ajuster dans une large mesure le montant des ressources nécessaires.

9. Le rapport (A/58/558, par. 16 à 22) contient des informations détaillées sur les crédits additionnels nécessaires, d'un montant de 19,7 millions de dollars, concernant les dépenses engagées conformément aux dispositions de la résolution 56/256 de l'Assemblée générale, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. En ce qui concerne les crédits additionnels nécessaires de 923 300 dollars au titre du chapitre 7, Cour internationale de Justice [voir A/58/558, par. 16 c)], le Comité consultatif note que les crédits nécessaires indiqués de 607 400 dollars au titre de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et des indemnités d'installation dépassent de 197 400 dollars le montant des engagements de dépenses (410 000 dollars) autorisé aux termes du paragraphe 1 b) iv) de la résolution 56/256 de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif prie le Secrétariat de déterminer si le montant de 410 000 dollars prévu pour ces engagements de dépenses tel qu'il a été autorisé aux termes du paragraphe 1 b) iv) de la résolution 56/256 de l'Assemblée générale est suffisant et, si nécessaire, de proposer l'ajustement requis.**

10. Des informations sur les diminutions prévues des crédits nécessaires de 23,7 millions de dollars concernant le taux d'occupation de postes et d'autres changements sont fournies dans le rapport sur l'exécution du budget (A/58/588, par. 23 à 43 et états 1 à 3, 6 et 8). Le taux de vacance effectif pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur a été de 6,2 % inférieur au taux de 6,5 % approuvé dans le budget, et le taux constaté pour la catégorie des services généraux a été de 3,4 % supérieur au taux de 3,1 % approuvé dans le budget (A/58/558, par. 26).

11. Les taux moyens de vacance de postes constatés pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur dans plusieurs chapitres du budget (5, 16, 19 et 22) ont été plus élevés que les taux prévus dans le budget, ce qui était notamment dû à des retards de recrutement, de nomination et/ou de promotion, des cessations de service et des affectations temporaires à des postes plus élevés (A/58/558, par. 28). **Le Comité consultatif note avec préoccupation que, dans le chapitre 16, Commission économique pour l'Afrique, le taux de vacance de postes pour la catégorie des administrateurs continue à être exceptionnellement élevé. Le Comité estime que des mesures spéciales devraient être prises d'urgence pour traiter du problème des taux de vacance de postes constamment élevés à la Commission économique pour l'Afrique.**

12. Le Comité consultatif note qu'en application de ses recommandations précédentes, le rapport sur l'exécution du budget indique le montant des engagements non réglés qui est inclus dans les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal (voir A/58/558, par. 44). **Le Comité consultatif se félicite que le montant des engagements non réglés pour l'exercice biennal 2002-2003, soit**

99,7 millions de dollars, est nettement inférieur au montant indiqué à la fin de septembre 2001 (161,7 millions de dollars).

13. Le rapport ne donne aucune indication au sujet des économies résultant des mesures d'efficacité qui auraient pu être transférées au Compte pour le développement, conformément aux procédures établies. **Le Comité consultatif demande que ces informations soient fournies à la Cinquième Commission.**

14. L'état 3 du rapport sur l'exécution du budget contient un récapitulatif des prévisions de dépenses par chapitre et objet de dépense et des principaux facteurs déterminants, y compris des estimations des frais de voyage. **Le Comité consultatif note, toutefois, que le rapport n'indique pas séparément les facteurs de variation pour les frais de voyage des représentants et du personnel, bien que le Comité ait recommandé que ces informations soient incluses dans les futurs rapports sur l'exécution du budget (voir A/56/694, par. 13). Le Comité demande que le Secrétariat fournisse ces informations à la Cinquième Commission.**

Examen de l'Administration postale des Nations Unies

15. Dans la section VI de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation que la situation financière de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies ne cessait de s'aggraver et a prié le Secrétaire général de faire le nécessaire, à titre prioritaire, pour inverser la tendance à la baisse des recettes de l'Administration postale, en envisageant toutes les solutions possibles pour la gestion de cette activité à l'avenir, et de lui rendre compte sur la question dans le contexte du second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2002-2003. L'additif au second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme contient des informations sur l'examen de l'Administration postale (A/58/558/Add.1).

16. D'après les indications données par le Secrétaire général, un examen approfondi des activités de l'Administration postale a été effectué avec le concours d'un consultant extérieur, spécialiste des activités philatéliques commerciales, et un certain nombre de recommandations découlant de cet examen ont été, ou sont actuellement, mises en oeuvre. On trouvera dans le rapport (A/58/558/Add.1, par. 8 à 21) une analyse des problèmes et une description des mesures qui ont été prises pour améliorer les activités.

17. Le Comité consultatif note, au paragraphe 23 du rapport, que les initiatives prises pour enrayer la tendance à la baisse des recettes de l'Administration postale ont d'ores et déjà donné des résultats encourageants, que les activités ont été rationalisées, que la structure organisationnelle est plus simple et plus efficace et que, après les mauvais résultats de 2002, on compte que la situation financière s'améliorera et que les activités de l'Administration postale dégageront un modeste bénéfice de 189 000 dollars pour l'exercice biennal en cours.

18. Le Comité consultatif note en outre que, dans le rapport (A/58/558/Add.1, par. 24), il est proposé de modifier les arrangements actuellement en vigueur, en vertu desquels tout excédent net enregistré pour les activités productrices de recettes au titre du chapitre 3 des recettes sert à compenser partiellement les dépenses imputables au budget ordinaire. Selon cette proposition, un tel excédent devrait être porté au crédit d'un fonds de réserve qui serait institué à compter de l'exercice biennal 2004-2005, ce qui supposerait que l'Assemblée générale autorise une

dérogation à la règle 103.7 du Règlement financier. Le Comité consultatif a demandé des précisions à ce sujet et on lui a fait savoir que le montant exact du fonds de réserve n'avait pas encore été déterminé.

19. D'après les indications données par le Secrétariat, l'excédent accumulé dans le fonds de réserve servirait à couvrir le passif éventuel de l'Administration postale résultant de la vente des timbres. Des explications sont fournies concernant la question du passif éventuel de l'Administration postale dans le rapport du Secrétaire général (A/58/558/Add.1, par. 10 et 11). Le Secrétariat indique que si, jusqu'ici, seul un faible pourcentage des timbres de l'ONU était effectivement utilisé par les clients aux fins d'affranchissement, les sommes remboursées au Service postal des États-Unis au titre de l'affranchissement ont représenté 18 % du montant brut des recettes provenant de la vente de timbres en 2002, contre 6 % en 1980; l'ONU encourt désormais des dépenses correspondant à des articles qui ont été vendus lors d'exercices antérieurs pour lesquels les comptes ont été clôturés. Le Comité consultatif s'est renseigné sur le montant estimatif du passif éventuel et a appris qu'il n'y avait pas d'estimations précises à ce stade. Les estimations seraient néanmoins communiquées au Comité consultatif et à la Cinquième Commission dès qu'elles seraient disponibles.

20. Le Comité consultatif a été informé que des pourparlers étaient en cours entre l'Administration postale des Nations Unies et les autorités postales des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et de l'Autriche en vue de négocier des accords plus favorables qui pourraient également avoir des répercussions positives sur le passif éventuel de l'Administration postale. **Le Comité consultatif encourage l'Administration à ne ménager aucun effort pour assurer le succès de ces négociations.**

21. En attendant, le Comité consultatif recommande que les arrangements en vigueur pour la comptabilisation des recettes provenant de la vente des timbres de l'ONU soient maintenus.

État de l'application des mesures visant à renforcer la sécurité et la sûreté des locaux de l'Organisation des Nations Unies

22. Le rapport présente une récapitulation des travaux qui ont été entrepris ou planifiés par le Secrétariat en 2003 dans le contexte des mesures visant à renforcer la sécurité et la sûreté des locaux de l'ONU. Des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces mesures en 2002 et un état des dépenses au 31 octobre 2002 avaient été fournis auparavant dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/57/616).

23. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général examinait actuellement quelles mesures complémentaires il faudrait prendre pour améliorer la sécurité et la sûreté des locaux de l'Organisation des Nations Unies et de son personnel. D'après le Secrétariat, un rapport sur ces mesures doit être soumis à la Cinquième Commission lors de la reprise de la session, au printemps 2004, avec des indications complètes sur les ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2004-2005. Le Comité compte présenter ses observations et recommandations sur la question lorsqu'il examinera le prochain rapport du Secrétaire général.